

Arrêté N° 2024-357

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,  
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,  
D6412-6 et suivant.

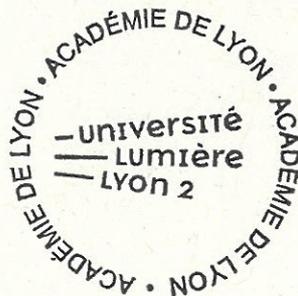
Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master didactique des langues et tice est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 27/08/2024

La Présidente,  
Isabelle von Bueltzingsloewen



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2023 - 2024**

Intitulé exact du diplôme :

Master didactique des langues et Tice

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	REMON Joséphine	mcf
Enseignante-chercheur	DUFOUR Sophie	mcf
Professionnelle	BARNSTABLE Colleen	Professeur d'anglais